



Contravention illégale : contestation

Par **pharma**, le **31/05/2011** à **17:55**

Bonjour,

J'ai reçu une contravention pour stationnement allant à l'encontre d'un arrêté municipal (pour réservation de places de stationnement pour un déménagement), or cet arrêté n'était pas apposé lors de mon stationnement, 2 jours avant la date effective de l'arrêté et 1 jour avant son apposition, de l'aveu même de la police municipale.

Je souhaite donc contester la contravention, cependant je voudrais savoir si cela avait une chance d'aboutir, la police municipale m'ayant dit qu'il n'y avait que 5% de chances que cela réussisse, et la manière de s'y prendre, doit on payer l'amende puis contester ou ne pas payer et contester ? Car la police municipale m'a dit de payer puis contester or j'ai pu lire sur internet qu'il ne fallait pas payer dans le cas d'une contestation ou alors payer une consignation (à qui faudrait il la payer ?).

Merci d'avance pour vos réponses !!

Par **Tisuisse**, le **31/05/2011** à **23:07**

onjour,

Comment contester est indiqué sur le topic spécial. Merci de le lire d'abord puis de venir nous poser vos questions complémentaires.